

*Affaires courantes*

Bien que j'eusse préféré pour ma part que les vacances parlementaires surviennent plutôt l'été que l'hiver, je formule le vœu que, durant ces quelques semaines d'ajournement, les députés, comme je le ferai moi-même d'ailleurs, en profiteront pour rencontrer leurs électeurs et connaître leurs pensées, leurs besoins, leurs demandes, et pour pouvoir en faire part à la Chambre au cours de la prochaine session.

[Traduction]

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, étant donné la collaboration que nous avons eue récemment, j'aimerais demander que l'on jette un coup d'œil à une proposition que je fais depuis un bon nombre d'années, à savoir que nos travaux se poursuivent de façon beaucoup plus méthodique et que le mandat parlementaire soit de quatre ans, avec des interruptions régulières et des périodes de congé régulières. J'appuie entièrement l'opinion de l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise), selon laquelle s'il doit y avoir une assez longue interruption, elle devrait survenir à une époque plus propice de l'année. La collaboration qui s'est manifestée à la fin des délibérations me réjouit. Il se peut très bien que nous soyons ici pendant quatre ans sous un gouvernement minoritaire. Si oui, nous devons travailler en vue des plus grandes réalisations possibles.

Je crois que s'il y a à la Chambre la possibilité de collaborer, le mérite en revient dans une large mesure au leader du gouvernement. Nous avons connu des leaders qui ont très bien su diviser la Chambre. Celui-ci a été très droit dans ses négociations.

**Des voix:** Bravo!

**M. Peters:** Il a souvent été dur, mais jamais dissimulé, même pas au point de parler de prorogation hier plutôt que de songer à un congé avec les conséquences que certains d'entre nous connaissaient avant 1968.

Je suppose que l'on songe à un autre genre de collaboration possible. Je me fais le porte-parole d'un bon nombre des députés, à savoir que lorsqu'un comité a pris une décision après un long débat, il ne faudrait pas que ce travail soit vain parce que la session prend fin. Si une fin de session a toujours pour effet de réduire à néant tout le travail qu'ont fait les comités, toutes les instances présentées et tout le travail sauf la décision, alors, les députés œuvrent en vain aux comités.

Ce régime progresse graduellement depuis cinq ou six ans. Nous en sommes maintenant au point où la collaboration est assez étroite. A l'exception d'une séance de comité à laquelle le ministre de la Justice (M. Lang) n'a pas assisté lorsque nous avons parlé de la stabilisation agricole, il y a eu une collaboration valable qui favorise certes les intérêts du pays. En supprimant tous les accords, les décisions et les instances qui ont été présentées au comité, nous y perdons probablement, vu la collaboration dont nous avons été témoins ces derniers jours.

Nous devrions songer sérieusement à donner une forme précise à quelques-unes de ces décisions plutôt que de recourir à nos anciennes méthodes; j'entends par là qu'au lieu de présenter un avis de motion pour proposer l'adoption d'un rapport, on devrait réunir ces rapports de comité en un rapport final qui serait adopté, afin que les décisions de ce comité puissent être soumises à la Chambre pour qu'elle y donne suite. Il vaudrait mieux agir ainsi que d'essayer d'obtenir une entente générale, qui permet la présentation de quelques-uns mais empêche la présentation de certains autres parce qu'il y a des députés moins éloquentes que d'autres.

● (1650)

Je pense que le président du Conseil privé (M. MacEachen) devrait songer sérieusement à donner une structure précise aux rapports des comités, laquelle est vraiment une image réduite de la Chambre dans ces divers domaines. On a fait dans l'ensemble du travail consciencieux dans ces comités, et s'il n'y a pas moyen de relier ce travail à celui que nous accomplissons ici à la Chambre, de trouver une méthode plus efficace que celle employée jusqu'ici, une bonne partie de ce travail risque d'être perdue et la collaboration et les efforts qu'il représente n'auront servi à rien.

Il me semble que nous devrions examiner sérieusement cette proposition, dans ce même esprit qui a permis aux divers chefs de partis à la Chambre de collaborer depuis deux ou trois jours. Faisons en sorte que le travail des comités ne reste pas en suspens durant la période qui suit une motion d'ajournement; que ces rapports ne restent pas en plan au *Feuilleton* mais que l'on trouve un moyen de les présenter au Parlement.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Avant de mettre la question aux voix ou de proposer à l'assentiment de la Chambre la motion présentée par l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), je me permets de rappeler aux honorables députés qu'ils sont invités à se rendre au Salon Seize de la Présidence. Je serai heureux de les recevoir et de leur souhaiter un congé parlementaire agréable, utile et fructueux auprès de leurs familles et de leurs commettants.

[Traduction]

(La motion de M. MacEachen est adoptée.)

**M. l'Orateur:** Conformément à l'ordre émis aujourd'hui, la Chambre s'ajourne maintenant et se réunira à nouveau au moment fixé par la présidence après consultation du gouvernement, pour traiter de questions subséquentes concernant le bill C-236 et pour assister à la sanction royale qui sera donnée à divers bills.

(A 16 h 55 la Chambre s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président, en conformité de l'ordre spécial.)